

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2004

Association Fédération France Monocycliste
24 rue Comte de la Garaye
22100 Dinan

Le 17 avril 2004, à Ris-Orangis, les membres de l'association FFM se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établie une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par Anne-Sophie Rodet, en qualité de Président de l'association. Elle est assistée par un secrétaire de séance, Laurent Domenech-Cabaud, en tant que Secrétaire de l'association. Un nombre suffisant de membres étant présents ou représentés l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est rappelé :

- 1) Rapport d'activité et financier
- 2) Approbation des comptes et du budget
- 3) Remplacement d'un poste vacant du comité directeur
- 4) Exposé du programme des commissions
- 5) Définition du statut du Girafon et du site web
- 6) Coordination Eurocycle
- 7) Projets de la FFM et actions
- 8) Le point sur les clubs, actions à entreprendre
- 9) Dossier assurances
- 10) Décision pour le lieu de la coupe de France 2004
- 11) Questions diverses et attente des membres

Il est fait lecture des différents rapports et un débat suit chaque lecture ou point de l'ordre du jour :

1) Après la lecture des rapports, la présidente rappelle les objectifs de la fédération : poser un cadre à la pratique du monocycle sous toutes ses formes, développer l'activité par tous les moyens. Elle indique également que toutes les aides sont les bienvenues et qu'un adhérent souhaitant aider la fédération sur un sujet précis peut contacter le responsable de la commission correspondante. L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

2) Le trésorier rappelle que les comptes suivent l'année sportive (de septembre à septembre) et que le premier exercice n'est pas très significatif car l'association se mettait en place et n'avait pas encore de compte en banque. Un point est fait sur l'état des cotisations et des dépenses. L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

3) Le poste de membre du comité directeur et vice-président laissé vacant par la démission de Thierry Bouché est mis au vote. Le seul candidat est Philippe Quaglia. La durée de son mandat est le restant du mandat en cours de deux ans soit encore un an. Un vote à bulletin

secret est organisé. Cette résolution est adoptée par 19 voix pour, 6 abstentions et 1 bulletin nul.

4) Programme des commissions : La commission de formation propose la création de niveaux adaptées à l'apprentissage du monocycle par les jeunes, afin de les guider et les motiver. La commission « vendeurs et matériel » propose la création d'un guide d'achat destiné aux nouveaux pratiquants. L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

5) Définition du statut du Girafon et du site web : Il est rappelé que le site web (<http://monocycle.info>) est le site officiel de la fédération. Par contre, le Girafon est une publication totalement indépendante à laquelle la fédération contribue parfois sous forme d'articles ou communications et qui est hébergée sur le site web de la fédération. Sur simple demande, toute autre publication sur le monocycle sera hébergée dans les mêmes conditions. L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

6) Coordination Eurocycle : L'Eurocycle 2004 étant annulé, ce point est passé.

7) Projets de la FFM et actions : La présidente lit le rapport d'orientation joint en annexe. L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

8) Le point sur les clubs, actions à entreprendre : un point est fait sur l'adhésion des clubs à la fédération. La participation et l'adhésion des clubs est l'un des objectifs principaux de cet exercice.

9) Dossier assurances : une assurance pour la fédération et ses membres est en cours de souscription auprès de Zurich Assurances. Pour la fédération, il s'agit d'une assurance responsabilité couvrant son activité et l'organisation d'événements. Pour les membres, il s'agit d'une couverture RC et accidents qui fera partie de la licence 2004/2005.

10) Décision pour le lieu de la coupe de France 2004 : Les projets de Dinan et Dignes pour la Coupe de France Monocycle 2004 sont présentés. Les membres du comité directeur (hors Dinan/Dignes) décident par 5 voix contre une de confier l'organisation de l'événement au club de Dinan. La date retenue est le week-end prolongé de la Toussaint fin octobre.

11) Questions diverses : Vincent Huyghe se propose de prendre des photos et réaliser un trombinoscope des adhérents. L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Le Président de séance, Anne-Sophie Rodet

Le Secrétaire de séance, Laurent Domenech-Cabaud